

#Parliaments4thePlanet



**10 mesures**  
pour des engagements  
nationaux plus forts en  
faveur du climat



Union interparlementaire  
Pour la démocratie. Pour tous.

Les engagements nationaux d'un pays en faveur du climat, connus sous le nom de contribution déterminée au niveau national (CDN), constituent un volet essentiel de la lutte mondiale contre les changements climatiques dans le cadre de l'Accord de Paris, traité international visant à plafonner le réchauffement planétaire à 1,5 °C. La CDN d'un pays constitue son plan d'action en faveur du climat, qui résume les engagements qu'il prend en matière de réduction de ses émissions, d'adaptation aux incidences du climat et d'affectation de fonds.

L'UIP a élaboré un guide pratique pour aider les parlements et les parlementaires à comprendre les CDN de leur pays et à exercer efficacement leur contrôle. Ce guide comporte des informations générales détaillées concernant les CDN et propose aux parlements 10 mesures de nature à améliorer ou compléter le contrôle qu'ils exercent actuellement.

Couverture : Des jeunes manifestent en faveur du climat. © Callum Shaw/Unsplash

Page 8 : Action 1 : Mesure des niveaux de méthane, parc national de Voyageurs, Minnesota. © Unsplash

Page 9 : Action 2 : Un homme politique rencontre la population locale au Pérou pour discuter des questions climatiques. © Luis Enrique Saldana/Unsplash

Page 10 : Action 3 : Des membres de groupes écologistes sud-coréens tiennent des pancartes lors d'un rassemblement contre les changements climatiques à Séoul. © Jung Yeon-Je/AFP

Page 11 : Action 4 : Un panneau pour l'initiative des zones à très faibles émissions (ULEZ) à Londres. © Rasid Necati Aslim/Anadolu Agency/Anadolu via AFP

Page 12 : Action 5 : Mme Meera Al Suwaidi, membre du Conseil national de la Fédération des Émirats arabes unis, a été le rapporteur de la réunion parlementaire de l'UIP lors de la COP28. © Parlement des Émirats arabes unis

Page 13 : Action 6 : Un panneau contre l'injustice climatique. © Jon Tyson/Unsplash

Page 14 : Action 7 : Des militants pour le climat manifestent lors des réunions de printemps 2024 du Fonds monétaire international et du Groupe de la Banque mondiale à Washington. © Celal Gunes/Anadolu/Anadolu via AFP

Page 15 : Action 8 : Séance publique de questions au Gouvernement français sur l'action climatique. © Xose Bouzas/Hans Lucas/Hans Lucas via AFP

Page 16 : Action 9 : Construction de digues à Kiribati pour lutter sans relâche contre la montée des marées. © Gianluca Panella

Page 17 : Action 10 : M. Karim Darwish, membre de la Chambre des représentants égyptienne, était le rapporteur de la réunion parlementaire de l'UIP lors de la COP27. © Parlement égyptien

Couverture arrière : Nettoyage d'un panneau solaire en Mauritanie.

© Raphael Pouget / Climate Visuals Countdown

# Contributions déterminées au niveau national : informations générales

## Qui est chargé d'élaborer les CDN et par quel processus ?

Le gouvernement, tout particulièrement les ministères de tutelle tels que le ministère de l'environnement, celui de l'énergie ou celui des finances, sont chargés d'élaborer et de présenter les CDN. Ce processus, qui doit être inclusif et participatif, se fonde sur des consultations. Pour agir en toute transparence et tenir compte de la diversité des points de vue, il doit prévoir la participation d'un large éventail de partenaires tels que les milieux universitaires, la société civile, le secteur privé, les populations concernées, notamment les groupes autochtones, et les ONG.

## Pourquoi est-il bon que les parlements et les parlementaires participent à l'élaboration et à la mise en œuvre des CDN ?

Les parlements doivent veiller à ce que le gouvernement respecte ses engagements en matière de climat, notamment les CDN, qui jouent un rôle clé dans la transposition des engagements en faveur du climat en politiques bénéficiant des budgets requis, dans la reddition de comptes de la part du gouvernement et dans l'intégration des mesures en faveur du climat dans les plans nationaux. La participation au processus d'élaboration des CDN peut accroître l'influence politique des parlementaires, tout en leur gagnant le soutien des citoyens, en favorisant la croissance économique grâce à la création d'emplois dans le secteur de l'environnement, en décrochant des financements pour des projets locaux et en renforçant la résilience de la collectivité.

## Que comporte une CDN ?

Une CDN comporte plusieurs éléments clés pour la lutte contre les changements climatiques, parmi lesquels :

- une étude sur l'incidence et les risques climatiques : analyse prévisionnelle des risques climatiques et des incidences du climat

- des objectifs d'atténuation : projets de réduction des émissions de gaz à effet de serre (GES)
- des mesures d'adaptation : stratégies visant à remédier aux incidences du climat
- des plans de mise en œuvre : présentation détaillée des modalités d'application des stratégies et de réalisation des objectifs
- des budgets estimatifs : estimation des ressources financières requises
- transparence : mécanismes de suivi, de présentation de rapports et de vérification des progrès réalisés

Nombreux sont les pays en développement qui établissent une distinction entre les objectifs atteignables sans soutien financier extérieur (objectifs dits «inconditionnels») et ceux qui dépendront de l'aide financière, des transferts de technologie, du renforcement des capacités ou d'autres types de soutien émanant de pays étrangers ou d'organisations internationales (objectifs dits «conditionnels»). Cette façon de procéder permet à ces pays de se fixer des objectifs plus ambitieux en sollicitant le soutien international dont ils ont besoin pour atteindre les objectifs climatiques mondiaux.

### **A quel rythme les CDN sont-elles actualisées ?**

Les CDN sont actualisées tous les cinq ans, chaque mise à jour étant censée les rendre plus ambitieuses que les précédentes. Toutefois, les pays peuvent accroître leurs ambitions en actualisant à tout moment leur CDN.

### **Quand les prochaines CDN actualisées seront-elles présentées ?**

La prochaine actualisation des CDN devrait intervenir début 2025, à la suite de la présentation des stratégies à long terme (LTS), prévue en novembre 2024. Une LTS résume la démarche suivie par un pays pour réaliser sur plusieurs décennies un développement sobre en carbone et résilient aux changements climatiques, en général assortie de l'objectif d'atteindre zéro émission nette d'ici 2050. Elle révèle la vision et les orientations à long terme sous-tendant l'élaboration des CDN, ce qui permet de garantir que les mesures de lutte contre les changements climatiques à court terme ne sont pas en contradiction avec des objectifs plus généraux et de plus longue haleine.

## **Où puis-je trouver la CDN de mon pays ?**

Le site web de la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques (CCNUCC), contient un [registre](#) de toutes les CDN présentées, qui précise la date de soumission et les actualisations. Vous pouvez aussi demander directement au(x) ministère(s) concerné(s) le projet de CDN que votre pays s'apprête à présenter. Si vous prenez contact avec votre gouvernement au début du processus, vous pourrez contribuer à la CDN avant que son élaboration ne soit achevée et qu'elle ne soit présentée.

## **Quelles sont les caractéristiques d'une CDN de qualité ?**

Un bonne CDN est ambitieuse, elle fixe des objectifs de réduction des émissions et d'adaptation aux conséquences des changements climatiques difficiles mais atteignables. Elle est transparente et prévoit un retour d'informations clair sur les mesures prises et les progrès réalisés. Elle est aussi solide, réaliste et inclusive, impliquant la société toute entière.

## **Les CDN sont-elles juridiquement contraignantes ?**

L'Accord de Paris exige des pays qu'ils préparent et actualisent leur CDN, mais les objectifs précis qu'elle contient ne sont pas juridiquement contraignants et aucune sanction juridique n'est prévue au cas où un pays n'arriverait pas à atteindre les objectifs qu'il s'est fixés. Les parlements ont donc un rôle important à jouer pour transposer les CDN dans la législation nationale et tenir le gouvernement pour responsable de leur mise en œuvre.

## **Quel est le lien entre les CDN et les cadres politiques et juridiques nationaux ?**

La CDN de votre pays doit être conforme à ses politiques de lutte contre les changements climatiques, à ses plans de développement, à ses cadres juridiques ainsi qu'à sa stratégie à long terme. Cette harmonisation garantit que l'action en faveur du climat est intégrée dans le cadre législatif plus général et les stratégies nationales de développement socioéconomique.

## **Comment les progrès sont-ils évalués ?**

Les progrès sont appréciés dans le cadre de rapports nationaux et d'évaluations indépendantes. Tous les cinq ans est également réalisé un [bilan mondial](#), qui évalue les progrès collectivement réalisés pour atteindre les objectifs de l'Accord de Paris. Ce processus, ainsi que l'intervention du public, des médias et de la société civile, incitent les pays à respecter leurs engagements en les soumettant à des pressions supplémentaires. Les efforts consentis à l'échelle nationale sont comparés publiquement, braquant les projecteurs sur les retardataires.

## **Comment la transparence et la redevabilité sont-elles garanties ?**

L'Accord de Paris a créé le cadre de transparence renforcé, qui a pour but d'assurer la transparence et la redevabilité. Tous les deux ans, les pays présentent des rapports biennaux de transparence (BTR) décrivant la progression de leur CDN, qui font l'objet d'analyses techniques et de processus d'évaluation multilatéraux. Les petits États insulaires en développement et les pays les moins avancés bénéficient de délais de présentation des BTR plus souples. Tous les BTR sont accessibles par l'intermédiaire du registre de la CCNUCC.

## **Dix mesures que les parlements et les parlementaires peuvent prendre**

La date butoir de présentation des CDN en 2025 se rapprochant à grande vitesse, les parlements disposent d'une fenêtre d'opportunité critique pour façonner l'avenir climatique de leur pays. Le présent document énumère ci-dessous 10 mesures que les parlements et les parlementaires peuvent prendre en ce sens, en proposant une approche pragmatique pour renforcer le contrôle de l'élaboration et de la mise en œuvre de la CDN. Les commissions parlementaires chargées des questions climatiques sont particulièrement bien placées pour mener une large part de ces efforts en mettant leurs compétences spécialisées au service d'un contrôle efficace.

Ces mesures concernent des activités de contrôle et des interventions directes du parlement dans le processus d'élaboration de la CDN ainsi que des efforts destinés à améliorer l'environnement incitatif et habilitant plus large requis pour une élaboration, des actualisations et une mise en œuvre satisfaisantes de la CDN. En prenant de telles mesures, les parlements peuvent aider leur pays à respecter ses engagements en matière de climat, contribuant ainsi à atteindre les objectifs climatiques mondiaux.

## 1. Définir une base de référence

Comprendre les résultats obtenus grâce aux CDN antérieures et rester au fait de l'évolution actuelle pour prévoir des mesures futures efficaces

*Mesures envisageables :*

- solliciter une audition avec les représentants gouvernementaux en les priant de communiquer régulièrement des informations à jour sur la nouvelle CDN, y compris le plan d'élaboration, les rapports intermédiaires, les échéances fixées et les difficultés rencontrées,
- analyser la CDN précédente pour définir une référence servant de base à l'actualisation de 2025. Évaluer les progrès, les politiques et les domaines dans lesquels les objectifs n'ont pas été atteints afin de déterminer les lacunes et les domaines devant être améliorés,
- obtenir des informations récentes sur les risques et la vulnérabilité climatiques et les analyser afin de les intégrer dans la CDN.



## 2. Donner la priorité à l'humain

Garantir une approche participative inclusive passant par des consultations pour élaborer et mettre en œuvre la CDN tout en veillant à sensibiliser le public à la lutte contre les changements climatiques et à l'y impliquer

*Mesures envisageables :*

- analyser le processus d'élaboration de la CDN pour veiller à ce qu'il soit inclusif et participatif et prévoir des consultations avec les partenaires concernés, à savoir des experts, des agences gouvernementales, le secteur privé, la société civile et les groupes concernés, notamment les groupes autochtones et marginalisés,
- si les consultations ont été restreintes lors du premier stade de l'élaboration de la CDN, encourager l'instauration de dialogues de suivi avec le public et actualiser la CDN en fonction des nouvelles informations recueillies afin qu'elle reflète les priorités du public,
- améliorer la connaissance par le public des engagements pris au titre de la CDN et de la climatologie en organisant des activités sur le terrain, en diffusant du matériel d'information simple et en passant par les médias, la société civile et les réseaux sociaux pour éduquer et mobiliser le public et le gagner à la cause climatique.



### 3. Veiller à la qualité

Vérifier que la CDN est ambitieuse, globale et réaliste et qu'elle satisfait à des critères de faisabilité et de transparence stricts

*Mesures envisageables :*

- vérifier que la CDN est solide et ambitieuse et contient des objectifs précis et mesurables et des plans de mise en œuvre clairs. Les commissions peuvent aussi analyser la CDN pour veiller à ce qu'elle prévoiede des mécanismes assurant la transparence, le suivi et la vérification,
- faire appel à des experts locaux et nouer des partenariats avec des organisations actives dans ce domaine ou des universités locales pour vérifier que la CDN repose sur des données scientifiques fiables permettant la prise de décision sur une base probante. Les experts peuvent donner des indications permettant d'évaluer le caractère réaliste de la CDN dans le contexte économique, social et technologique de votre pays,
- veiller à ce que la CDN tienne compte du genre, de l'âge et des autres considérations d'ordre social pour garantir l'inclusivité et répondre aux besoins de toutes les classes démographiques.



#### 4. Garantir la conformité avec les politiques nationales

Veiller à ce que la CDN et ses actualisations successives soient conformes aux politiques nationales pour garantir la cohérence des mesures de lutte contre le réchauffement climatique

*Mesures envisageables :*

- mener une analyse destinée à vérifier que la CDN et toutes ses actualisations ultérieures sont conformes aux politiques nationales clés telles que les plans de développement et les initiatives de relance verte et assurer leur cohérence,
- établir des systèmes destinés à contrôler l'intégration des objectifs de la CDN dans les politiques nationales pour garantir que les objectifs climatiques sont concrètement intégrés dans tous les secteurs pertinents,
- élaborer des orientations et des recommandations stratégiques en nouant, le cas échéant, des partenariats avec des experts politiques locaux, des organisations internationales ou des instituts universitaires, pour aligner la CDN sur les priorités nationales et les engagements internationaux.



## 5. Contrôler la conformité avec les engagements internationaux

Garantir que la CDN et ses actualisations ultérieures respectent les objectifs climatiques mondiaux et les accords internationaux

*Mesures envisageables :*

- demeurer au fait des négociations internationales sur le climat, par exemple les négociations menées sous les auspices de la CCNUCC, pour comprendre comment elles influent sur les objectifs mondiaux et les CDN. Cette mesure peut passer par la participation aux réunions d'information en ligne sur le climat organisées par l'UIP, l'abonnement à des mises à jour et le suivi des comptes pertinents sur les réseaux sociaux,
- analyser à intervalles réguliers la CDN et les politiques nationales de votre pays pour vous assurer de leur conformité avec les engagements et les objectifs climatiques internationaux. Prendre connaissance des nouvelles conclusions des conférences internationales sur le climat et veiller à ce que les aspects pertinents soient intégrés dans votre stratégie nationale,
- organiser des réunions d'information à l'intention du parlement, notamment les commissions parlementaires pertinentes, dans les périodes précédant les grandes conférences sur le climat, telles que les Conférences des Nations Unies sur les changements climatiques (COP). Les ministres/négociateurs compétents peuvent être invités à faire le point sur les questions centrales qui seront abordées lors de la prochaine COP,
- participer activement aux enceintes et aux négociations internationales sur le climat telles que la COP. Demander à faire partie des délégations nationales ou à participer aux événements connexes pour rester au fait des discussions mondiales sur le climat,
- quand un accord international est signé, veiller à ce que la CDN et les politiques et la législation nationales de votre pays soient mises en conformité avec ces engagements. Pour ce faire, il peut se révéler indispensable d'actualiser les objectifs, les échéances ou les stratégies en fonction des décisions mondiales.



## 6. Renforcer les cadres juridique et institutionnel

Renforcer les fondements juridiques et institutionnels de l'intégration et de la mise en œuvre efficace des CDN

*Mesures envisageables :*

- analyser les lois et la réglementation nationales s'appliquant dans tous les secteurs pour veiller à ce qu'elles soient conformes à la CDN de votre pays et y contribuent,
- déterminer les lacunes ou les points faibles des cadres juridique et réglementaire actuels susceptibles d'entraver la mise en œuvre de la CDN et le respect des engagements en faveur du climat. Le cas échéant, consulter des juristes pour définir les secteurs clés dans lesquels la législation ou la réglementation sont lacunaires,
- amender les lois existantes ou en élaborer de nouvelles pour créer un environnement juridique propice à la mise en œuvre de la CDN. Adopter des lois exigeant du gouvernement qu'il rende compte de la CDN de votre pays,
- évaluer la capacité et l'efficacité des institutions nationales chargées de la lutte contre le réchauffement climatique (p. ex. en recueillant le retour d'informations des institutions concernées ou au moyen de simples évaluations) et plaider pour des réformes et des initiatives de renforcement des capacités,
- encourager la coordination entre les différentes agences, institutions et commissions gouvernementales participant à la lutte contre les changements climatiques (p. ex. au moyen de réunions régulières ou en créant des groupes de travail) pour améliorer la communication et la collaboration et renforcer la mise en œuvre de la CDN.



## 7. Soutenir la mise en œuvre et le contrôle par un financement adéquat

Approuver et préconiser un financement suffisant pour soutenir la mise en œuvre et le contrôle de la CDN en veillant à ce que les budgets nationaux respectent les engagements climatiques

*Mesures envisageables :*

- analyser les exigences financières exposées dans la CDN de votre pays en garantissant un financement suffisant pour tous les objectifs et mesures d'atténuation et d'adaptation (conditionnels ou non),
- examiner les propositions de budget national et exercer des pressions au sein du parlement pour que la mise en œuvre de la CDN soit correctement financée, en mettant l'accent sur les domaines prioritaires,
- exiger des ministères gouvernementaux de tutelle qu'ils dressent des bilans réguliers de l'affectation des ressources financières aux activités en faveur du climat et des dépenses qui s'y rapportent,
- tenir des auditions publiques destinées aux responsables gouvernementaux, aux experts et aux autres parties prenantes pour débattre de l'intégration de la CDN dans les budgets et du caractère approprié des affectations financières prévues.



## 8. Assurer le suivi et la présentation de rapports

Garantir l'existence de systèmes permettant le suivi permanent de la progression de la CDN et la présentation de rapports réguliers s'y rapportant en veillant à ce que ces systèmes promeuvent la redevabilité, la transparence et l'adaptabilité

*Mesures envisageables :*

- analyser le processus de suivi et de présentation de rapports gouvernementaux au parlement concernant la CDN en veillant à ce qu'il soit clair et transparent,
- définir la périodicité spécifique des rapports intermédiaires sur la CDN pour garantir des mises à jour régulières,
- organiser régulièrement des auditions permettant au gouvernement de présenter des rapports intermédiaires sur la CDN en veillant à ce que tous les rapports soient accessibles au public.



## 9. Promouvoir l'actualisation régulière et inclusive de la CDN

Œuvrer à l'instauration d'un processus clair et inclusif pour l'actualisation, l'amélioration et la présentation dans les délais de la CDN

*Mesures envisageables :*

- soutenir et superviser l'instauration d'un processus d'actualisation de la CDN clair et inclusif respectant un calendrier précis et assurant la consultation approfondie des parties prenantes,
- veiller à ce que le calendrier d'élaboration de la CDN prévoie suffisamment de temps pour consulter des climatologues et prôner l'utilisation des données et de la recherche les plus récentes en matière d'aléas, d'incidences et de vulnérabilités climatiques pour faciliter la prise de décision sur une base probante,
- plaider pour une actualisation régulière de la CDN afin d'accroître les ambitions de votre pays et de renforcer ses engagements conformément à l'évolution du climat mondial et aux accords internationaux.



## 10. Autonomiser et unir

Renforcer le contrôle de la CDN grâce à la participation active, à la collaboration et au renforcement des capacités du parlement

*Mesures envisageables :*

- participer aux conférences parlementaires de la COP, notamment la réunion parlementaire organisée annuellement par l'UIP. Contribuer au document final et à sa mise en œuvre dans le contexte national,
- mettre à profit les possibilités de soutien en matière de renforcement des capacités offertes par l'UIP et d'autres organisations parlementaires. Solliciter un soutien national adapté, accéder aux outils disponibles et assister aux webinaires et aux séminaires régionaux de l'UIP sur la climatologie et la politique climatique pour développer les connaissances et les compétences de votre parlement en matière de lutte contre le réchauffement climatique et de contrôle de la CDN,
- participer aux séminaires régionaux de l'UIP pour collaborer aux efforts mondiaux en faveur de la durabilité, contribuer à l'élaboration de résolutions et renforcer le contrôle national de la CDN en appliquant leurs conclusions,
- œuvrer dans un cadre apaisé pour dégager un consensus dans le domaine climatique et amener les parlementaires à s'unir pour soutenir le contrôle de la CDN,
- nouer des partenariats et faciliter le partage de connaissances avec des homologues aux échelons régional et international pour tirer des enseignements réciproques des divers processus de contrôle de la CDN.



## Outils et ressources utiles

- [Climate Action Tracker \(Dispositif de suivi des mesures de lutte contre le réchauffement climatique\)](#): Cet outil supervise et évalue les mesures prises à l'échelon national pour lutter contre le réchauffement climatique en estimant dans quelle mesure les pays respectent leurs objectifs de réduction des GES et les objectifs de l'Accord de Paris. Ce dispositif de suivi élabore des classements et des rapports visant à aider les parlements à évaluer le degré d'ambition et l'efficacité de leur CDN.
- [Climate Change Laws of the World \(Lois mondiales en matière de changements climatiques\)](#): Cette base de données, hébergée par la London School of Economics, rassemble les lois, les politiques et les contentieux mondiaux relatifs au climat, aidant les parlementaires à déterminer les bonnes pratiques et à élaborer des cadres législatifs.
- [Climate Promise](#): Cette initiative, hébergée par le Programme des Nations Unies pour le développement, aide les pays à élaborer et améliorer leur CDN. Elle offre des outils et des ressources, parmi lesquels une [liste de vérification aux fins d'assurance de la qualité](#) que les parlements peuvent adapter pour contrôler la CDN.
- [Climate Watch](#): Cette plateforme, hébergée par le World Resources Institute, fournit des données, des représentations graphiques et des ressources soutenant l'action climatique et l'élaboration des CDN. Un nouvel outil de suivi des CDN soumise en 2025 sera lancé en 2024.
- [Contributions déterminées au niveau national \(CDN\)](#): Cette partie du site de la CCNUCC renseigne sur l'Accord de Paris et les CDN. Elle contient le [registre des CDN](#), qui permet aux parlementaires d'analyser les engagements pris aux échelons national et international dans le cadre des CDN et leur actualisation.
- [Les CDN de la prochaine génération: Suivre la progression des contributions déterminées au niveau national des pays](#): Cette partie du site web du World Resources Institute offre des recherches, des outils et des orientations stratégiques destinés à aider les pays à créer, améliorer et mettre en œuvre leur CDN.
- [Les parlements et l'Accord de Paris](#): Ce guide, élaboré par ParlAmericas, GLOBE, la Westminster Foundation for Democracy et INTER PARES, contient des recommandations pratiques visant à renforcer le contrôle parlementaire des engagements internationaux en faveur du climat ainsi que des exemples de bonnes pratiques glanés dans le monde entier.
- [Climate TRACE](#): découvrez plus de 350 millions de sources de GES dans cet inventaire indépendant de suivi des émissions en ligne.

#Parliaments4thePlanet

# Mon parlement, ma planète !

À l'UIP, nous pensons que la lutte contre les changements climatiques commence chez soi. Les parlements et les parlementaires doivent donner l'exemple avant d'essayer de convaincre les gens.

C'est pourquoi nous avons lancé une campagne intitulée **Parlements pour la planète** afin de mobiliser les parlements et les parlementaires pour qu'ils agissent face à l'urgence climatique.

## Mon parlement !

La première partie de la campagne encourage les parlements et ceux qui y travaillent à réduire leur empreinte carbone et à devenir plus écologiques.

## Ma planète !

Parallèlement à la première partie de la campagne, la deuxième partie aide les parlements à intensifier leur action par le biais de la législation, des budgets et, en particulier, du contrôle des mesures gouvernementales visant à mettre en œuvre l'Accord de Paris.

Écrivez à [press@ipu.org](mailto:press@ipu.org) afin de nous dire ce que votre parlement fait pour la planète !

→ [ipu.org/parliaments4theplanet](http://ipu.org/parliaments4theplanet)



Union interparlementaire  
Pour la démocratie, Pour tous.



Union interparlementaire

Pour la démocratie. Pour tous.

T +41 22 919 41 50

F +41 22 919 41 60

E [postbox@ipu.org](mailto:postbox@ipu.org)

Chemin du Pommier 5

Case postale 330

1218 Le Grand-Saconnex

Genève – Suisse

[www.ipu.org](http://www.ipu.org)

Avec le soutien de

[ASU Julie Ann Wrigley Global Futures Laboratory](http://ASU.JulieAnnWrigleyGlobalFuturesLaboratory)

**ASU** Julie Ann Wrigley  
Global Futures Laboratory  
Arizona State University

**#Parliaments4thePlanet**